

Le Ministre des transports a suspendu au moins 30 agences de transports interurbains pour circulation illégal et non autorisée.

Dans un communiqué signé ce mardi par Jean Ernest Massena Ngalle Bibehe, au moins 30 entreprises de transport de passagers interurbain ont été suspendues de toutes activités dans le pays.

Selon le communiqué du ministre, les opérateurs de transport ont été reconnus fautifs d'avoir opéré en dehors des points de chargement autorisés sans les lois requises.

Le ministre a exhorté les autorités administratives compétentes à veiller à la stricte application de la décision de suspension dans leurs domaines de compétence.
